

CHAMBRE DES METIERS ET DE L ARTISANAT

Cahier des Charges Particulières

MARCHE DE SERVICES

Etanchéité et couverture pole des métiers EPINAL
Référence : 20150602CC

Cahier des charges particulières

1 DÉFINITIONS

2 OBJET

2.1 Définition du site

3 DÉFINITION DES PRESTATIONS

4 SECURITE

4.1 Accès

4.2 Identification

Le présent cahier des charges recense l'ensemble des besoins et décrit la prestation demandée.

Les modalités d'exécution de cette prestation ainsi que les normes, qualifications et assurances figurent dans le contrat.

1 DÉFINITIONS

Pour les besoins du présent cahier des charges, il est indiqué que les termes figurant ci-dessous auront la signification suivante :

- PM88 : Pole des métiers
- Prestataire : il s'agit du Prestataire qui conclut le marché.
- Représentants du PM88: responsable de l'établissement et responsable du suivi opérationnel des prestations

2 OBJET

2.1 Définition du site

Le site est implanté à EPINAL, 16 avenue DUTAC à Epinal.

2.2 Période d'intervention

Le pole des métiers est un établissement abritant un centre de formation d'apprentis. Il est ouvert 41 semaines sur l'année à l'apprentissage mais est susceptible d'être occupé partiellement pour des locations par exemple. (Fermeture : 1 semaine en février ,1 semaine à Pâques, 7 semaines l'été, 1 semaine à la Toussaint et une semaine à Noël.

La période idéale pour l'intervention serait sur les 7 semaines d'été

3 DÉFINITION DES PRESTATIONS

Les prestations à charge du Prestataire comprennent l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation des objectifs **tels que définis dans l'acte d'engagement (schéma de la toiture et descriptif des travaux à réaliser pour chaque terrasse),**

à l'accomplissement des travaux décrits ou induits, ainsi que la mise à disposition de tous moyens nécessaires à leurs réalisations, y compris machines, outillages, petits appareils ou nacelle.

Le Prestataire est responsable de la remise en état de propreté et de conservation des locaux, dans le respect des normes et réglementations en vigueur, des règles de l'art et des dispositions décrites dans le présent document.

4 SECURITE

4.1 Accès

- Le Prestataire aura à disposition certains moyens d'accès (badge, clé(s), code(s)) lui permettant d'accéder aux locaux concernés. Le Prestataire aura à charge le respect de ces moyens d'accès ainsi qu'au maintien de la confidentialité de ceux-ci en toute circonstance. Il devra signaler toute anomalie de fonctionnement ou perte le jour même à son responsable ou à un représentant du PM88.
- Le Prestataire devra impérativement utiliser le moyen d'accès mis à disposition pour accéder aux locaux durant les horaires définis.

4.2 Incident

- Le Prestataire devra signaler tout incident relatif à la sécurité des locaux (locaux inaccessibles, portes non verrouillées, etc.) à son responsable.

La signature du Cahier des Charges par le Prestataire constitue son accord, sa connaissance et la prise en compte de toutes les demandes du PM88, sans que ces dernières ne constituent une liste exhaustive.

Le non respect des clauses et conditions du présent cahier des charges, sera une clause de dénonciation immédiate du contrat.

Fait à

Le

En deux (2) exemplaires originaux, dont un exemplaire remis à chacune des Parties

La CMA

représenté par M.....

en qualité de

représenté par M.....

en qualité de

Le PRESTATAIRE

représenté par

M.....

en qualité de

.....

cachet et signature précédés de la
mention « lu et approuvé -bon pour
accord» - paraphe sur chaque page -

cachet et signature précédés de la
mention « lu et approuvé - bon pour
accord » - paraphe sur chaque page -